

L'ENTOURAGE ET LES MOTS DANS UNE SITUATION DE VIOLENCE

matrisses, groupe de recherche

Matrisses est un groupe de recherche sur la prise en main collective de situations d'agressions ou de conflits. Face à l'absence de ressources tant théoriques que narratives et pratiques, elles construisent un corpus en libre accès afin de sortir des logiques punitives et de permettre des guérisons ou des transformations des blessures tant individuelles que collectives. Il s'agit tant d'apprendre à se passer des logiques pénales et policières que de sortir de l'isolement que produisent les situations de violences et d'abus par des proches. Au plus près de leurs expériences personnelles, ce corpus se construit d'abord autour de la prise en main des violences sexistes et sexuelles. Sans se positionner comme expertes, le collectif matrisses a aussi vocation à accompagner des collectifs à Bruxelles dans des prises en main des situations d'abus ou d'agressions.

Nos recherches, nos expériences personnelles et nos rencontres à Bruxelles nous ont amenées à nous intéresser à l'usage des mots, leurs effets, leurs choix. En prenant conscience de leurs effets, nous pouvons avoir plus de maîtrise pour atteindre les objectifs derrière nos prises de parole à propos d'une situation. Nous tentons ici d'outiller l'entourage, le collectif, la communauté, qui entend les mots et les récits d'une situation qui devient le souci de plusieurs personnes ou qui devient publique. Nous proposons une réflexion sur les mots dans trois situations que l'entourage¹ pourrait être amené à vivre : quand l'entourage reçoit les mots des personnes qui ont directement vécu une situation ; les mots que l'entourage utilise pour parler d'une situation qu'il a entendue ; les mots que l'entourage utilise quand il souhaite confronter les récits de la personne ayant subi un préjudice et de la personne ayant commis un préjudice.

Quand l'entourage reçoit les mots des personnes qui ont directement vécu une situation

Dès lors qu'une situation de violence est verbalisée, nous trouvons qu'il est utile de prêter attention aux besoins de la personne qui s'exprime sur ce qu'elle a vécu/commis/subi. Nous remarquons, au fil de nos rencontres avec des groupes, que les besoins des personnes directement (et indirectement) concerné-es sont rarement mis à jour et explicités, ce qui peut amener à des raccourcis dans la compréhension du récit et dans la réaction à y donner. De plus, les logiques punitives et pénales sont très ancrées dans nos imaginaires. Ces représentations issues du système pénal et carcéral impactent notre compréhension des conflits et agressions :

« "L'agresseur-e doit être puni-e" : depuis mon enfance jusque dans mes films de superhéros et mes séries policières, voilà ce que me raconte le système pénal qui a colonisé mon imaginaire (peuplé de méchant-es que des justiciers frappent et mettent sous les écrous). J'ai beau savoir que la prison et la police

1 Nous utilisons le terme *entourage* pour parler des personnes concernées par une situation de violence sans être celui qui a commis ou qui a subi le préjudice.

sont mauvaises et qu'elles font plus de mal que de bien: comment apprendre à sentir et à restructurer mes propres passions quand je suis confrontée à une agression? Quand je suis agressée, quand un·e proche est agressé·e, mais aussi, quand je suis reconnue comme agresseur·e, quand un·e proche est reconnu·e comme agresseur·e. Oh comme je reconnais facilement alors le désir de punir, d'exclure, de dénoncer, de faire honte, de pointer du doigt celui qu'on a dénoncé·e comme agresseur·e; ou alors: comme je reconnais facilement mes propres penes de déni, de manipulation, de contre-accusation que je fais porter sur l'autre qui m'accuse ou accuse mes proches. »²

Nous estimons qu'une attention aux besoins des concerné·e·s permet de questionner nos réflexes punitifs et de s'en décaler, en tentant d'écouter, de comprendre ce qui se trame pour notre interlocuteur·ice. Le système pénal cantonne les personnes impliquées dans un préjudice dans des rôles prédéfinis: qui est innocent? qui est coupable? Ainsi, une « victime » devrait prouver sa souffrance et être absolument innocente et un·e coupable devrait minimiser, justifier, se défendre de ce qui lui est reproché. Ces rôles créent des réflexes (tant parmi les personnes directement concerné·es que parmi l'entourage sollicité) qui ne répondent pas toujours aux besoins réels des personnes.

Écouter celui qui a subi un préjudice

Les mots utilisés par la personne qui a subi un préjudice pour dire ce qu'elle a vécu peuvent avoir plusieurs fonctions: décrire la souffrance, la violence vécue, être entendu·e et reconnu·e dans son vécu, demander de l'aide, extérioriser, s'entourer, se mettre en sécurité, attribuer des responsabilités, exprimer de la colère, de la tristesse, de la peur... Mais la logique pénale dit: « tu dois montrer à quel point l'autre t'a fait mal et à quel point tu es innocent·e ». Nous pouvons y reconnaître une forme d'injonction à être une « victime innocente et en souffrance », une « bonne victime », ce qui ne correspond pas toujours aux vécus, envies et objectifs des cibles de préjudices. Ces injonctions pénales pesant sur les « victimes » peuvent amener les personnes ayant subi un préjudice à occulter certaines violences pour protéger la personne ayant commis le préjudice. De plus, la représentation de victimes absolument pures, innocentes et détruites peut impliquer que les personnes ayant subi un préjudice qui ne souffrent pas d'une situation ou qui s'en sentent responsables au moins en partie ne se sentent pas légitimes de dénoncer le tort subi. Ou encore, il arrive que les personnes violentées soient poussées à performer souffrance et innocence afin d'adhérer à l'image de ce qu'est une « bonne victime ».

Quelques lectures:

- Des pistes pour soutenir une personne ayant subi une agression: « Soutenir un·e survivant·e d'agression sexuelle », brochure disponible sur le site infokiosk.net <https://infokiosques.net/spip.php?article793>
- Sur le rapport au statut de victimes: « Qu'est-ce qu'on fout? Reprise de *La souffrance individuelle (et collective) est-elle un critère politique?* (Chi-Chi Shi) », une brochure proposant une lecture critique de la place de la souffrance dans les luttes, aussi sur infokiosk.net. <https://infokiosques.net/spip.php?article2069>

2 Bigé, E., « Interrompre le cycle des violences, transformer la communauté », *Multitudes*, vol. 88, n° 3, 2022, pp. 57-66.



Écouter celui qui a commis un préjudice

Pour la personne ayant commis un tort, ce qui nous a semblé compliqué à prendre en charge, c'est lorsque la personne se déresponsabilise en niant (« ce n'est pas vrai »), minimisant (« c'était juste un bisou/c'est un malentendu »), en banalisant (« tout le monde le fait ») ou encore en justifiant le préjudice (« elle me draguait/elle l'a cherché »). La fonction de cette réaction pourrait être d'éviter la honte et la sanction de l'entourage ou de la société. Là encore, la logique pénale invite à nier la violence et la gravité des faits. Le système de justice montre une sanction figée qui s'abattra si la personne est jugée coupable, si elle n'a pas pu se défendre des violences à sa charge. Selon la logique pénale, il est donc compréhensible de se défendre à tout prix d'un tort commis et du statut de coupable/d'agresseur·euse. En faisant de toute responsabilité reconnue une culpabilité ou une incrimination, le régime judiciaire complique la reconnaissance des torts commis, la rendant presque impossible. Cette justice ne focalise pas son attention sur les besoins des personnes lésées, sur les réparations et actions possibles pour les personnes et communautés impactées par le préjudice commis. Ce que propose notamment la justice transformatrice, c'est de donner du sens aux affirmations « j'ai commis une agression », « j'ai perpétré des violences ». Ainsi, une prise en charge transformatrice implique de « rendre possible pour les agresseur·es de reconnaître leur/notre participation à la violence, ce qui – à nouveau – exige un travail profond sur notre idée de la communauté, où un·e agresseur·e se présentant comme tel·le et comme impliqué·e dans un processus de guérison pourrait être accueilli·e parmi nos proches »³.

Nous invitons donc l'entourage à recevoir les récits de violence avec un soin porté aux besoins derrière la prise de parole concernant la situation :

- Est-ce que notre interlocuteur·ice veut justifier un préjudice commis/subi ? Le minimiser ? Le banaliser ? Pour quelles raisons ?
- Est-ce que la personne veut dire que la situation vécue/commise est grave ?
- Est-ce qu'elle veut qu'il y ait une réaction à une situation ?
- Est-ce qu'elle veut avertir un entourage pour le protéger d'un danger ?
- Est-ce qu'elle veut dire qu'iel ne va pas bien à la suite d'une interaction ?
- Est-ce qu'elle a besoin d'aide ?
- Est-ce qu'elle a l'impression d'avoir fait de la merde ?
- Est-ce qu'elle se protège de sanctions ?

3 Bigé, E., « Interrompre le cycle des violences, transformer la communauté », *Multitudes*, vol. 88, n° 3, 2022, pp. 57-66.



Les mots quand l'entourage transmet une situation entendue

Dans la partie précédente, nous discutons des enjeux lorsque l'entourage reçoit le récit d'une situation violente venant des protagonistes directs. Dans la suite logique, nous abordons maintenant les enjeux lorsqu'on transmet à d'autres un récit qui ne nous appartient pas directement. L'enjeu auquel nous sommes souvent confrontées se situe dans le passage de l'existence privée d'une situation problème à son existence publique.

Les manières de qualifier les faits et les personnes peuvent peu à peu prendre la forme de rumeur. Il semble difficile d'éviter la diffusion des informations sur une situation problématique/violente, et la propagation de ces informations peut s'avérer souhaitable et utile, mais les mécanismes de rumeur peuvent aussi desservir les concerné·e·s. Nous proposons donc à l'entourage de s'interroger sur la transmission d'un récit qui ne lui appartient pas totalement :

Le récit que nous transmettons relève-t-il de faits ou d'interprétations ?
Comment, personnellement, je le raconte, quel ton est-ce que j'utilise ?
Est-ce que je fais une distinction entre ma lecture de la situation et ce qui m'a été transmis quand je la raconte ? Dans quelle mesure les effets de la publicisation de la situation sont-ils choisis ? Sont-ils subis ? Ces effets sont-ils vécus positivement par les concerné·e·s ? Servent-ils les objectifs des concerné·e·s ? Servent-ils d'autres intérêts ? Lesquels ?

Le récit que nous transmettons sert-il nos intérêts en tant que personnes de l'entourage ? Si oui, lesquels ? Éviter que des gens nous rejettent ? Soutenir la prise en charge réfléchie collectivement ? Gagner de la reconnaissance sociale ou ne pas en perdre ? Soutenir les personnes blessées et leurs objectifs ? Transformer la situation ? Prendre du plaisir dans le voyeurisme, le spectacle ? Éviter des reproches ? Régler des comptes extérieurs à la situation présente ? Se dédouaner ?

Identifier et verbaliser ses intérêts en tant qu'entourage permet de choisir ensemble si ce sont des intérêts qui vont guider nos manières de raconter ce qui s'est passé (la situation) ainsi que nos actions, et ce qu'on souhaite faire de la situation (la prise en charge).

Par exemple, il nous est arrivé d'observer les effets néfastes d'une rumeur augmentant la gravité des torts commis par l'auteur·ice. Celui-ci n'a pas voulu reconnaître les faits d'attouchements dénoncés par des victimes, car la rumeur

l'accusait de faits de viols. Ainsi, la rumeur a empêché la réalisation de l'objectif des personnes violentées qui se limitait à une reconnaissance des faits d'attouchements de la part de l'auteur-ice.

La diffusion d'une histoire de violence peut être utilisée comme une stratégie collective telle que la dénonciation publique. adrienne maree brown⁴ distingue deux types de dénonciation publique : « [...] *je me suis forcée de distinguer les moments où la dénonciation publique semblait une action à la fois nécessaire et qui donnait de la puissance à ceux qui l'employaient, des moments où la dénonciation ressemblait davantage à une chasse aux sorcières, où l'énergie de lynchage collectif semblait dominer* ». Nous trouvons que la distinction proposée permet de réfléchir à ce qui nous importe, aux intérêts qui sous-tendent nos paroles et nos actions. L'autrice propose cette distinction dans le contexte du covid-19 aux États-Unis, elle ne vise pas à s'appliquer à toute situation.

« je ressens de la puissance quand les efforts ont été faits pour que les personnes impliquées puissent d'abord se rendre des comptes de manière privée. je ressens de la puissance quand les survivant-es sont soutenues. je ressens de la nécessité [de dénoncer publiquement] quand les accusé-es se débrouillent pour ne pas avoir à rendre des comptes et en particulier (mais pas exclusivement) quand iels continuent à générer de la souffrance. je ressens de la nécessité quand la personne accusée a significativement pris plus de pouvoir que ses accusatrices et qu'elle utilise ce pouvoir pour éviter de rendre des comptes. je ressens de la puissance quand ce qui est exigé, c'est un processus de transformation.

J'ai l'impression d'un lynchage collectif quand il n'y a pas de question posées quand la guérison de la survivant-e passe à l'arrière-plan. quand il n'y a pas de tentative privée avant le recours à la dénonciation publique. quand il n'y a pas de temps entre l'accusation et la demande publique de conséquence quand la seule conséquence possible pour l'accusé-e est de cesser d'exister. quand l'accusé-e appartient à un ou plusieurs groupes opprimés quand ça relève du spectacle quand la personne accusée d'avoir généré des souffrances fait ce que les survivant-es/la foule en colère exigent, mais qu'on continue de la blâmer pas d'enquête, pas de questions, pas de compte à rendre, pas de jury, pas de temps pour apprendre ou désapprendre, rien de l'espace ou du temps nécessaire à un changement authentique... seulement des conséquences immédiates et souvent insatisfaisantes. ⁵ »

La transformation d'un récit privé en un récit public a comme effet que celui-ci n'appartient plus uniquement aux personnes concernées. Le vécu des personnes violentées peut être réduit ou augmenté, transformé et réapproprié par d'autres. Quels sont les risques et quelles sont les responsabilités collectives de ce phénomène ? Nous avons pu observer deux écueils lorsque l'entourage s'approprie le récit de violence :

1. L'entourage minimise la violence de la situation, dépolitise la situation et l'individualise. Le vécu de la personne ayant subi le tort est instrumentalisé pour protéger la/les personne(s) qui l'ont commis. Dans ce genre de cas, les effets qu'on observe sont :

- que la personne ayant subi le tort ne soit pas entendue, que la violence vécue soit niée ;
- que les responsabilités (collectives et individuelles) soient niées, voire

4 En minuscules comme souhaité par cette écrivaine et militante antiraciste et abolitionniste.

5 N'hésitez pas à aller voir l'article complet. brown, a. m., « Pensées impensables. La culture de la dénonciation au temps du covid-19 », *Multitudes*, vol. 88, n° 3, 2022, pp. 69-76.

- que la charge de responsabilité pèse sur la personne ayant subi le tort ;
- que l'exercice de la violence soit légitimé et/ou qu'il persiste.

2. L'entourage maximise la violence de la situation ou l'investit d'un combat politique qui ne correspond en fait pas à la situation. Le vécu de la personne ayant subi le tort est instrumentalisé pour attaquer la/les personne(s) qui l'ont commis. Ici, les risques seraient :

- que la personne ayant subi le tort soit identifiée comme la victime d'une situation alors que ça ne correspond pas à son vécu ;
- que la situation soit utilisée comme prétexte à régler d'autres problèmes/souffrances qui appartiennent à d'autres situations/personnes.

Par exemple, **un collectif est dérangé par le fait qu'un de ses membres prenne trop de place en réunion et ne participe pas assez aux tâches. Cette communauté utilise alors des actes de violence commis par cette personne par le passé et en dehors de leurs activités communes comme prétexte pour s'en débarrasser, sans s'intéresser à la situation de violence en tant que telle ni aux personnes qui l'ont subie. Le collectif utilise ainsi le statut d'agresseur pour régler un problème qui ne relève peut-être pas de ce statut. Par ailleurs, les personnes violentées et l'exclu·e du collectif ont pris des mesures et n'estiment pas l'exclusion nécessaire ou pertinente. Comme observé dans cet exemple, l'entourage se saisit d'une situation de violence, sans réel souci de transformation des dynamiques qui l'ont produite, pour régler des comptes avec l'auteur·ice, car iel a par ailleurs des comportements qui posent problème au groupe. Il arrive alors que l'entourage surinvestisse la situation de violence, parfois en utilisant le vécu de la personne cible de cette violence, pour mettre fin à l'implication d'un·e membre dans le groupe/collectif, car on ne sait pas comment nommer, prendre en charge, changer d'autres comportements.**

- que la cible des violences ait à porter les conséquences de la dépossession de son vécu. Par exemple, une personne a déclaré dans l'intimité avoir été agressée sexuellement par sa/son partenaire. Celui-ci est exclu·e alors que ce n'était pas la volonté de la personne agressée qui, finalement, se retrouve isolé·e à son tour et subit donc l'exclusion de sa/son partenaire.⁶

Ainsi, nous insistons sur l'importance du choix des mots lorsqu'une situation est divulguée, publiée, pour que les personnes concernées par cette situation puissent garder une prise sur le récit et que leurs objectifs ne soient pas invisibilisés.

Les mots quand on souhaite confronter plusieurs récits

Nous avons souvent rencontré des groupes qui se trouvent dans une situation où l'auteur·ice et/ou la cible des violences demande à se mettre d'accord sur ce qui s'est passé, sur la qualification des faits, sur la catégorie utilisée pour décrire leur vécu. Le moment de la confrontation est généralement un moment lourd d'enjeux et d'émotions, redouté par les personnes concerné·es.

L'imaginaire pénal infuse aussi nos représentations de ce moment de confrontation. Il est difficile de se détacher d'une vision de la confrontation sous la forme d'un procès pénal. La justice pénale cherche, lors du procès, à faire rentrer la situation dans une catégorie rigoureuse pour laquelle une fourchette de peines est prévue. Dans ce système de vérité là, nous trouvons qu'il y a trop peu de place pour les besoins et objectifs des personnes concernées (auteur·ice, cible, mais aussi communauté). La justice punitive nous détourne de nos besoins et problèmes et se réapproprie les solutions à y apporter. Elle réduit les responsabilités

⁶ Voir à ce sujet l'exemple repris par Elsa Deck Marsault dans le podcast « Nous faire justice #5 | Sortir de la justice punitive » dans *Les couilles sur la table* (32 min 7 s).

à la détermination de la culpabilité ou de l'innocence. Pour sortir de cette logique, nous proposons d'essayer d'identifier des besoins et objectifs derrière les démarches de confrontation de récits, ainsi que de réfléchir aux catégories qu'on utilise pour qualifier les faits :

Quel est l'objectif de la rencontre ? Que veut-on obtenir de ce contact ? A-t-on besoin que nos vécus correspondent ? Attend-on de la reconnaissance ? Veut-on informer ? Se mettre d'accord ? Obtenir quelque chose de l'autre ? S'adresse-t-on à une personne, à un groupe, à un large public (réseaux sociaux) ? Et au nom de qui ? Parlons-nous au nom d'un groupe ou d'une personne ?

De quoi parle-t-on ? D'une situation de violence ? Des faits ? De ses conséquences ? Du ressenti ? Des réactions à la suite d'une dénonciation ? Quels mots choisir pour parler de ce qu'il s'est passé ? Que s'agit-il de confronter ? S'il y a des désaccords, sont-ils sur les faits ou sur les catégories utilisées pour les décrire ? Sommes-nous en désaccord sur ce qu'il s'est passé ou sur les responsabilités qu'on y attache ? Sommes-nous en désaccord sur la situation de violence ou sur les réactions qui l'ont suivie ? Comment aborder les désaccords sans nier le vécu de l'autre ?

Comment aborder les personnes impliquées ? Comment aborder l'autre ? Par écrit ? En face-à-face ? En groupe ? Par l'intermédiaire d'autres personnes ? Comment cadrer cette interaction ? De quoi a-t-on besoin avant, pendant et après le moment de confrontation ?

Quelle sera la réaction de l'autre et comment s'y préparer ? Que faire des nombreuses mises en doutes, souvent observées, du récit de la personne violentée ? Que faire si les récits ne correspondent pas ? Comment se préparer aux réponses qui vont être données et aux attentes qu'elles pourraient comporter ?

Ces questions pourraient servir de base à préparer une confrontation éventuelle en ayant réfléchi aux différentes dimensions que ce moment, souvent difficile, peut faire émerger.

Quelques lectures :

- Un récit d'expérience de justice transformatrice qui relate la phase d'entrée en contact avec l'auteur d'une agression : « À la fois beau, difficile et puissant » de Chrysalis Collective, trouvable sur le site des matrisse : <https://matrisses.bruxxel.org/ressource/a-la-fois-beau-difficile-et-puissant-chrysalis-collective/>
- Pour aller plus loin : <https://nosalliesleshommes.wordpress.com/2022/12/02/une-personne-que-tu-as-agresse-te-confronte-tu-fais-quoi-ce-quon-attend-de-nos-agresseur-euses-tw/>

Le rôle de l'entourage et la précision des mots peuvent influencer le processus de prise en charge des situations problèmes, c'est ce que nous avons tenté de creuser ici. Notre volonté avec ce texte est de partager quelques outils et réflexions à destination de l'entourage des personnes ayant perpétré ou vécu des abus. Ces outils visent à proposer d'autres questionnements que ceux prescrits par la justice punitive, qui cherche à accuser et défendre et non à transformer les relations qui ont produit les situations de violence. Pour sortir des logiques pénales, nous invitons donc à nous réapproprier et à préciser collectivement les mots, les catégories et les objectifs de nos prises de parole autour des situations de violence. ■ ■ ■